

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VERNANTOIS

Réuni ce jour vendredi 11 Septembre 2020 à 19 h 30 à la salle multi activités, sur convocations individuelles adressées le 04 Septembre 2020.

ORDRE DU JOUR :

- Annulation de la délibération relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire
- Annulation d'une délibération : délégués de Heute la Roche
- ACTES soumis au contrôle de légalité : Convention
- Subventions aux associations
- Compte rendu de réunion
- Questions et informations diverses

Etaient présents : Monique PYON, Christian PONARD, Jean-Michel GABET, Clément CATTENOZ, Catherine CORNIER, Manon GODFROY, Hubert MARTIN, Franck GUILLOT

Absents excusés : Gérard GIONO, Stéphanie BOUSSAUD, Guy SCHENCK.

Secrétaire de séance : Jean-Michel GABET

Mme Monique PYON accueille les membres du Conseil Municipal et ouvre la séance.

- Annulation de la délibération relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire

La délibération relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire approuvée lors du conseil municipal du 05 juin 2020 est annulée, suite à la demande du Préfet de rectifier les termes contenus dans celle-ci.

Le Maire donne lecture de la nouvelle délibération.

Le conseil approuve à l'unanimité.

- Annulation d'une délibération : délégués de Heute la Roche

Lors du conseil municipal du 26 Juin 2020 deux titulaires et deux suppléants ont été désignés pour représenter la commune au syndicat Heute la Roche, cette délibération est annulée.

Depuis le 01 Janvier 2020 c'est ECLA qui a la compétence EAU, seul un titulaire et un suppléant sont nécessaires.

Les délégués sont : Hubert MARTIN, titulaire et Franck GUILLOT, suppléant.

Le conseil approuve à l'unanimité.

- ACTES soumis au contrôle de légalité : Convention

L'acronyme @CTES désigne le système d'information destiné à mettre en œuvre le contrôle de l'égalité dématérialisé, ce qui permet aux communes de transmettre directement à la préfecture les documents administratifs pour approbation.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité et autorise le Maire à signer la convention.

- Subventions aux associations

La commune renouvelle sa subvention à la Coopérative scolaire pour 350.00€, ainsi que la subvention au Souvenir Français pour 80.00€.

Suite à la pandémie COVID-19, les associations de VERNANTOIS sont restées inactives.

C'est pourquoi à titre exceptionnel, la commune décide de verser une subvention de 100.00€ aux associations désignées ci-après :

- Club du Val de Sorne
- AJRV
- Pétanque de VERNANTOIS
- Association de chasse de VERNANTOIS
- Association du Golf
- Association des bouilleurs de Crus

- Compte-rendu de réunion

SIVOS : Un projet école numérique 2020 est à l'étude pour le groupe scolaire de MACORNAY. La commission informatique composée de Mrs MARTINEZ de GERUGE, TARTAVEZ de BORNAY, GABET de VERNANTOIS, CRETET et BRAYARD de MACORNAY, en réunion le 09 septembre 2020 émet un avis favorable pour que l'étude de ce projet soit confiée au SIDEC. Cet avis sera soumis lors de la prochaine réunion du SIVOS.

- Informations diverses.

La commune a rencontré un technicien Sécurité Routière de la DDT et un technicien ECLA concernant la sécurisation de l'entrée de la commune (Rue de la Liberté) et les problèmes de stationnement. Une étude sera proposée à la commune.

La commune adhère à l'association JURA NATURE ENVIRONNEMENT.

Les cartes jeunes sont disponibles en mairie aux heures d'ouverture.

La séance est levée à 22h00.

Le secrétaire de séance
M. GABET Jean-Michel